



Rapport annuel - exercice 2014

Prix et qualité du service de l'assainissement
non collectif

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2014 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif..... - 3 -

- Organisation administrative du service
- Estimation du nombre d'installation d'assainissement non collectif et de la population desservie
- Prestation assurées dans le cadre du service
- Conditions d'exploitation du service
- Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- Activités du service

Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif..... - 7 -

- Fixation des services en vigueur
- Prix du service de l'assainissement non collectif
- Recettes d'exploitation

Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif - 7 -

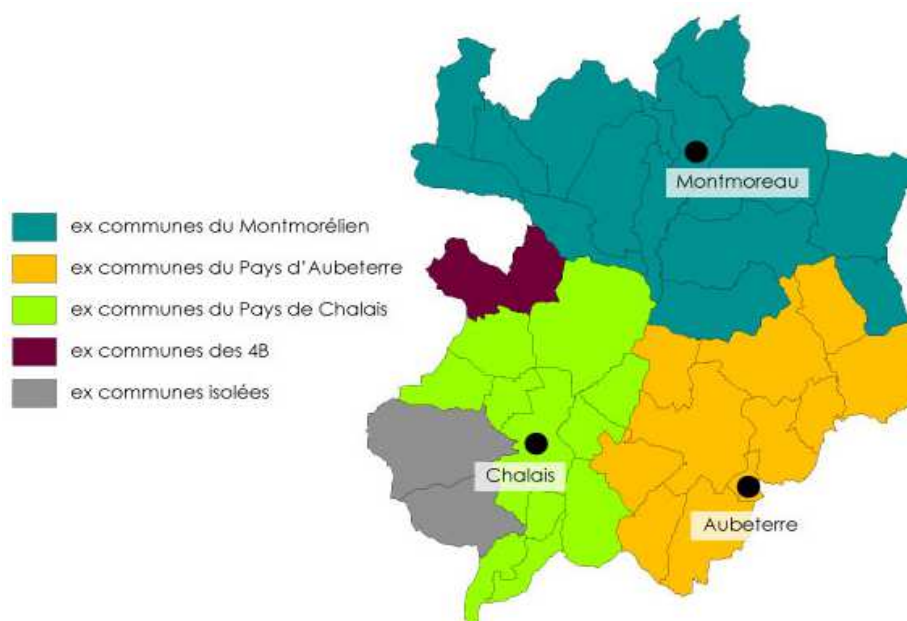
- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif

➤ Organisation administrative du service

La Communauté de Communes Tude et Dronne est issue de la fusion des Communautés de communes du Pays d'Aubeterre, du Pays de Chalais et du Montmorelien, ainsi que des communes isolées de Rioux Martin, Yviers et des communes de Châtignac et Saint Laurent des Combes rattachées auparavant à la Communauté de communes des 4 B.

Ainsi la Communauté de Communes Tude et Dronne se compose de 41 communes : AIGNES ET PUYPEROUX, AUBETERRE SUR DRONNE, BARDENAC, BAZAC, BELLON, BESSAC, BONNES, BORS DE MONTMOREAU, BRIE SOUS CHALAIS, CHALAIS, CHATIGNAC COURGEAC, COURLAC, CURAC, DEVIAT, JUIGNAC, LAPRADE, LES ESSARDS, MEDILLAC, MONTBOYER, MONTIGNAC LE COQ, MONTMOREAU SAINT CYBARD, NABINAUD, NONAC, ORIVAL, PALLUAUD, PILLAC, POUILLIGNAC, RIOUX MARTIN, ROUFFIAC, SAINT AMANT DE MONTMOREAU, SAINT AVIT, SAINT EUTROPE, SAINT LAURENT DE BELZAGOT, SAINT LAURENT DES COMBES, SAINT MARTIAL, SAINT QUENTIN DE CHALAIS, SAINT ROMAIN, SAINT SEVERIN, SALLES LAVALETTE ET YVIERS.



➤ **Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie**

La population sur le territoire est d'environ 13 450 habitants.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à environ 5 590 dont 298 immeubles vacants non raccordés au système d'assainissement collectif.

➤ **Prestation assurée dans le cadre du service**

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

➤ **Conditions d'exploitation du service**

La gestion du service s'effectue en régie.

➤ **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

		Nombre de points	Points obtenus
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
	+ 30 : pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif ;	30	30
	+ 30 : pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné ;	30	30
B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	0
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	0
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0
	TOTAL	140	100

Deux programmes de réhabilitation ont été lancés sur notre territoire avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le premier sur l'ancien territoire de la Communauté de communes du Montmorélien concernant 41 installations qui s'est terminé en avril 2014. Le second sur les communes d'Yviers et de Rioux Martin concernant 48 installations qui se termine le 31 mai 2015.

➤ **Activités du service**

Prestation	2014
Contrôle de conception Installation neuve	13
Contrôle de bonne exécution Installation neuve	9
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	41
Opération d'entretien	0
Opération de vidange (y compris traitement)	0
Contrôle de conception Réhabilitation	10
Contrôle de bonne exécution Réhabilitation	28
Traitement des matières de vidange	0
Réalisation d'installations	0
Avis sur certificats d'urbanisme	28

Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

➤ Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
06 mars 2014	Harmonisation et application de la redevance assainissement

➤ Prix du service de l'assainissement non collectif

	Désignation	06 mars 2014
Part de la collectivité Prestations HT	Contrôle de conception d'installation neuve	150 €
	Contrôle de conception d'installation réhabilité	100 €
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	116 €
	Diagnostic assainissement lors d'une vente	116 €

Le service n'est pas assujetti à la TVA

➤ Recettes d'exploitation

Recettes de fonctionnement de la collectivité

	2014
Total des recettes de fonctionnement	215 531,84 €
Dont	
Recettes liées à la facturation des abonnés	85 751,00 €
Programme de réhabilitation de l'Agence de l'Eau	105 000,00 €
Subvention agence de l'eau	24 217,00 €

Dépenses de fonctionnement de la collectivité

	2014
Total des dépenses de fonctionnement	205 813,55 €
Dont	
Charges du personnel	83 894,48 €
Programme de réhabilitation de l'Agence de l'Eau	105 000,00 €

Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

➤ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2014
Nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	848
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes + nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3 998
Dont nombre d'installations à réhabiliter en cas de vente	1 290
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	5 585
Taux de conformité (%)	71,58 %